

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Verband Schweizerischer Privatschulen
<b>Band:</b>	36 (1963-1964)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Aus den Privatschulen

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

commentaires. L'expérience, qui a duré tout un trimestre, a été suivie avec attention par la Fondation nationale de recherches éducatives. C'est la première fois qu'un tel enseignement était inclus dans le programme régulier d'une école anglaise.

*Diplôme d'éducation des adultes.* Dès le 1er octobre 1961, l'Université de Manchester offrira un cours d'éducation des adultes s'étendant sur une année, qui sera sanctionné par un diplôme.

#### Suisse

*Bourses d'études.* Une étude sur la situation sociale des étudiants à Neuchâtel, entreprise par la Fédération des étudiants, fait ressortir que les trois cinquièmes des étudiants disposent d'une somme de 300 frs.s. mensuellement, c'est-à-dire n'atteignant pas le minimum vital. Différents systèmes de bourses existent dans le canton. C'est ainsi que récemment, au Locle, une nouvelle formule a été mise sur pied: l'Office du travail est chargé d'établir chaque année la liste des élèves qui vont quitter l'école en indiquant la situation de fortune et les ressources des parents. L'Office d'orientation professionnelle et le corps enseignant renseignent les parents sur le choix des professions et, si la situation familiale ne permet pas à l'élève de poursuivre des études, l'Office du travail informe les parents de la possibilité d'obtenir une bourse; il s'agit donc d'une offre de la reconnaissance d'un droit.

#### Activité pédagogique internationale

*Conférence des ministres européens de l'éducation.* La seconde Conférence européenne des ministres de l'instruction publique s'est tenue à Hambourg, du 12 au 14 avril 1961, en présence des représentants des pays du Conseil de l'Europe et des Etats signataires de la convention culturelle européenne. Les ministres ont pu reprendre les échanges de vues qu'ils avaient eus en novembre 1960 à La Haye. Ils ont élaboré un certain nombre de recommandations dont les plus importantes portent sur les domaines suivants: établissement de programmes d'études universitaires définissant les conditions qui doivent être remplies pour permettre la reconnaissance des diplômes de fin d'études ou des examens intermédiaires; renforcement de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires (l'expérience tentée en France prouvant que les langues étrangères peuvent être enseignées même aux élèves assez jeunes); échanges d'informations, de films, de bandes magnétiques et emploi plus fréquent de matériel acoustique et optique dans l'enseignement des langues; coopération des gouvernements sur le plan européen en matière d'éducation.

*Inconvénients et avantages de l'école à maître unique.* Le dépouillement de l'enquête entreprise par le Bureau international d'Education sur l'école à maître unique a fait ressortir deux attitudes différentes à l'égard de ces institutions. Parmi les principaux inconvénients mentionnés, citons: a) pour le maître, tâche plus difficile et surmenage, difficulté de l'enseignement simultané, isolement professionnel; b) pour les élèves, limitation de l'influence directe du maître, difficulté d'appliquer tout le programme, rendement inférieur, manque d'émulation, distraction, pertes de temps, insuffisance des contacts sociaux entre élèves du même âge; c) au point de vue administratif, dépenses trop élevées, insuffisance des locaux et de l'équipement scolaire, manque de facilités et de services scolaires (bibliothèques, etc.); difficulté de recrutement de maîtres capables pour l'enseignement simultané, fermeture de l'école en cas d'absence ou de maladie du maître. Par contre, les avantages suivants sont cités du point de vue administratif et fonctionnel: moyen de répandre la scolarité jusque dans les régions isolées, écoles adaptées aux conditions économiques du pays, rôle social de l'école parmi les populations adultes isolées. Les avantages pour les élèves sont les suivants: l'école à maître unique évite d'éloigner les enfants de leur famille; elle est conforme au processus naturel de

l'éducation; elle ressemble au milieu familial. Plusieurs pays citent enfin ses avantages du point de vue pédagogique: développement de l'esprit d'initiative et du goût pour l'étude individuelle; développement de l'esprit de camaraderie, d'entraide et du sens des responsabilités; enseignement individualisé favorisé et meilleur contact entre maître et élèves; bénéfices retirés de l'action continue du même maître.

*Education préscolaire gratuite ou payante?* D'après les renseignements fournis en réponse à l'enquête sur l'éducation préscolaire entreprise par le Bureau international d'Education, l'éducation préscolaire est entièrement ou partiellement gratuite dans 40 des 56 pays qui possèdent cette forme d'éducation. Sur ce nombre, une dizaine de pays demandent une modeste finance d'inscription ou une participation aux frais des repas, tout en prévoyant en général des réductions ou des dispenses pour les enfants de familles nombreuses ou nécessiteuses.

*Congrès de la F.I.P.E.S.O.* La Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel a tenu son 31me Congrès à Londres du 25 au 28 juillet. Le thème de discussion était «L'orientation dans l'enseignement secondaire». La résolution votée à l'unanimité demande, entre autres, que des dispositions pratiques soient prises effectivement dans tous les pays, pour garantir à tous les enfants suffisamment doués l'accès à l'enseignement secondaire; que la gratuité des livres et une aide financière soient accordées; que l'orientation et l'information aient lieu, non seulement au début de l'enseignement secondaire, mais tout au long des études, et qu'à cette fin soient créés des organismes spéciaux groupant personnel enseignant et administrateurs.

*Congrès de la F.I.A.I.* La Fédération internationale des associations d'instituteurs a célébré cette année le 35e anniversaire de sa fondation lors de son XXXe Congrès international qui s'est tenu à Tel-Aviv (Israël) du 23 au 26 juillet 1961. Ce Congrès était consacré à l'étude des aspects suivants du thème général «Education au sens des responsabilités»: a) l'éducation et l'apprentissage des responsabilités sociales à l'école; b) l'instituteur et les moyens pratiques d'initier la jeunesse à ses responsabilités internationales.

## A U S D E N P R I V A T S C H U L E N

#### Monsieur Gaston Fonjallaz

Quelques jours à peine après notre assemblée générale, à laquelle il avait assisté, nous apprenions le décès subit de Monsieur Gaston Fonjallaz, Directeur du Grand Verger à Lutry, le 27 mai 1963.

Le défunt était né le 17 novembre 1902. Il reçut une grande partie de sa première formation dans sa famille, puis dans un institut privé. Par la suite il fréquenta l'Université de Lausanne et fit des études de droit. Il s'intéresse alors à l'édition de livres et fait plusieurs voyages.

En 1936, il entre comme associé au Pensionnat Le Grand Verger, sis alors au Signal, puis transféré au Château de Mémise, la maison de famille des Fonjallaz, et peu à peu en assume la direction.

Le défunt laisse le souvenir d'un excellent collègue et d'un homme attaché aux idées et au livre, sa première vocation. Nous réitérons à sa famille et à ses collaborateurs, le témoignage de notre sympathie. Au nom de l'AVDIP R. C. Kern, Secrétaire